

**Emprise par rang**  
2 mètres

Ecartement minimal entre les arbres	
Poiriers, pommiers	8 m
Pruniers	6 m

- Il est évident que ces distances sont données à titre indicatif et dépendront de l'espèce et de la variété souhaitées ainsi que du porte-greffe utilisé.  
- Pour être éligibles aux subsides de l'AGW 2016 (modifié par l'AGW du 15/10/20), la densité de plantation doit être comprise entre 50 et 150 arbres/ha et l'écartement doit être compris entre 6 et 30 mètres.



Cette haie s'apparente à une culture et nécessite un entretien et un budget plus importants.

Important de réfléchir à son choix variétal!  
[\(Liste de variétés Certifruit\)](#)

Plantation

Entretien

Subsides

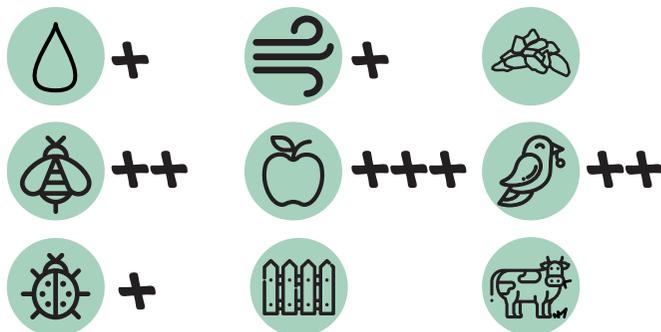
Espèces	Récolte	Utilisation	Hauteur (m)
Framboisiers <sup>®</sup>	Juin-octobre	Table, transformation	0,5 - 1,5
Poiriers <sup>®</sup>	Août-novembre	Table, transformation	15
Pommiers <sup>®</sup>	Août-novembre	Table, transformation	10
Pruniers <sup>®</sup>	Juillet-septembre	Table, transformation	9

**Variétés adaptées à l'Ardenne (et aux zones apparentées)**

Pommiers	Belle-Fleur Large Mouche* Gueule de mouton* Président Roulin*	Grenadier * Jonathan* Madame Collard
Poiriers	Beurré Lebrun*	Saint-Mathieu
Pruniers	Altesse Simple* Noberte Double Prune de Prince*	Belle de Thuin* Noberte Simple Sainte-Catherine*

\* Variétés RGF-Gblx

INTÉRÊTS



**VARIANTES**

• Remplacer ou alterner les framboisiers avec des arbustes fruitiers dont la fonction première ne sera pas de produire des fruits, mais bien d'apporter une biodiversité utile : noisetier, griottier  
» A tailler (en hauteur et en largeur) une fois par an pour limiter la concurrence avec les fruitiers

